



## Cotisation et abonnements de la saison apicole 2025

Numéro d'immatriculation NAPI :	professionnel <input type="checkbox"/> pluriactif <input type="checkbox"/> loisir <input type="checkbox"/>
conventionnel <input type="checkbox"/> bio <input type="checkbox"/>	nombre de ruches
Prénom :	N° de siret:
Nom :	Obligatoire pour la redevance Eco Taxes
Adresse :	
Code postal :	Ville:
email :	Téléphone :

1 Adhésion	Cotisation Syndicale à l'abeille Gasconne 2025	20 €
------------	--	------

2 Eco taxes + Service Juridique UNAF	Eco taxes (Redevance Eco Emballages : 0,10€ par ruche. Le montant a été fixé par Léko) *	Nombre de ruches : ..... x 0,10€	
	Service Juridique UNAF	Nombre de ruches : ..... x 0,15€	

3 Abonnements aux revues	Abeilles et Fleurs Revue Française d'Apiculture (UNAF)	32,00 €	
	Abeilles de France (SNA)	34,00 €	
	Info-Reines (ANERCEA)	38,00 €	
	Cotisation à la commission Technico-Économique CNTESA	27,00 €	

4 Assurance	<b>Formule 1</b> - Responsabilité Civile pour les dommages causés aux tiers dans le cadre de votre activité apicole - Défense pénale et recours	0,10€ X ..... ruche(s)	
	<b>Formule 2 (ex-formule 3A)</b> - Dommages subis par vos ruches suite : à Incendie/explosion, Événements climatiques à caractères non exceptionnels (tempête, grêle, poids de la neige) ou à caractères exceptionnels (inondation, glissement de terrain...), transport, vol et vandalisme	1,60€ X ..... ruche(s) *remboursement maximum par ruche 150€ du 1/03 au 30/09 112,50 le reste de l'année  2,70€ X ..... ruche(s)	
	<b>Formule 3 (ex-formule 3B)</b> - Formule 2 INCLUANT un remboursement bien supérieur	*Remboursement maximum par ruche : 250 € du 01/03 au 30/09 187,50 € le reste de l'année	

Montant total	
---------------	--



Le nombre de ruches assurées doit correspondre au nombre de ruches déclarées afin que l'assurance prenne en charge vos sinistres.	
Le détail des modalités d'assurance sont disponibles sur notre site internet l'Abeille Gasconne	
Souhaitez-vous recevoir une attestation d'assurance pour vos ruches ? <i>Celles-ci seront envoyées par le syndicat Abeille Gasconne par voie électronique (Mail) sur demande de l'adhérent</i>	Oui <input type="checkbox"/> Non <input type="checkbox"/>
Souhaitez-vous apparaître sur la liste des cueilleurs d'essaims sauvages ? <i>Vous devrez signer la chartre d'engagement Cette liste sera diffusée aux pompiers et dans les mairies</i>	Oui <input type="checkbox"/> Non <input type="checkbox"/>
J'accepte de recevoir les informations de l'Abeille Gasconne par email	Oui <input type="checkbox"/> Non <input type="checkbox"/>
J'accepte de recevoir la convocation pour l'AG par email	Oui <input type="checkbox"/> Non <input type="checkbox"/>

<p>Veuillez retourner par courrier cette fiche complétée</p> <p>accompagnée de votre chèque libellé à l'ordre de « L'Abeille Gasconne » à notre trésorière : M. MATILDA DOPSON</p> <p>ABEILLE GASCONNE - Maison de l'agriculture - Rue de péchabout - 47000 AGEN</p> <p>ou régler par virement (RIB ci-dessous)</p>	<p>Date limite de paiement avant le: 31 03 25</p>
---	---

**CREDIT AGRICOLE  
D'AQUITAINE**

**RELEVÉ D'IDENTITÉ BANCAIRE - IBAN**

	Banque	Guichet	Numéro de compte	Clé
<b>RIB FRANCE</b>	13306	00325	00080896971	94
<b>IBAN ETRANGER</b>	FR76 1330 6003 2500 0808 9697 194			<b>BIC</b> AGRIFRPP833
<b>Domiciliation</b>	<b>Nom et adresse du titulaire</b>			
SAINT SYLVESTRE (00385)	SYND APICULTEUR DU LOT ET GARO			
<b>Tél :</b> 0553413031	MAISON DE L AGRICULTURE RUE DE PECHABOUT			
	47000 AGEN			



Syndicat des Apiculteurs du Lot-et-Garonne

ABEILLE GASCONNE

Maison de l'agriculture - Rue de péchabout

47000 AGEN

Email : [tresorier@abeillegasconne.fr](mailto:tresorier@abeillegasconne.fr)

## Informations pour 2025

### Coordonnées / Consentements

**Liste des Cueilleurs d'essaims** : Cette liste est diffusée sur le site web: [www.labeillegasconne.com](http://www.labeillegasconne.com) (ou .fr) et mise à jour annuellement le 1 mars de chaque année.

#### Nouveauté 2025

**L'Annuaire des adhérents producteurs** : l'Abeille Gasconne souhaite diffuser sur son site: [www.labeillegasconne.com](http://www.labeillegasconne.com) (ou .fr) un annuaire afin de faciliter la mise en relation du public avec les adhérents producteurs qui souhaitent faire la promotion de leurs produits. Annuaire mis à jour annuellement le 12 mars de chaque année

### Adhésion

**Cotisation Syndicale Abeille Gasconne** : La cotisation permet au Syndicat Apicole de Lot et Garonne. Elle permet aux bénévoles du Conseil d'Administration d'assurer le bon fonctionnement du Syndicat. Elle finance les projets et les combats menés par le Syndicat pour la défense de la filière apicole de Lot et Garonne

**Contribution à la protection juridique** : Elle permet de contribuer au financement de l'assurance protection juridique de l'UNAF.

**Abonnement à la revue UNAF Abeilles & Fleurs** : Assure votre abonnement personnel durant l'année civile au magazine de l'UNAF.

### Nos RDV 2025

**La Semaine du miel 2025** : Nous préparons depuis le mois de octobre la nouvelle édition 2025 elle se déroulera du 26 janvier au 01 février 2025, nous avons besoin de vous pour cette semaine.

**Salon Agricole 2025** : Elle permet de donner une vitrine pour les produits du Lot et Garonne, de nombreux apiculteurs participent à ce salon.

**Formation** : de nouvelles formations seront proposées au cours de 2025 vous recevrez les invitations comme celle « connaissances des miels »

**Beecome Agen 2026** : comme vous devez le savoir nous sommes co-organisateur avec l'UNAF du congrès européen de l'Apiculture le 1 2 3 octobre 2026. Soit 14 ans après avoir organisé le premier en 2012, nous allons avoir besoin de bénévoles nous comptons sur vous.